

Editorial

La Joie de L'amour

Tous les grands textes de l'Église ont besoin d'un temps de réception

Ce n'est pas du jour au lendemain que ce qui apporte quelque nouveauté est accueilli, reçu, vécu rapidement et avec enthousiasme par tout le peuple de Dieu. 50 ans après Vatican II, sa réception est loin d'être terminée. Alors que, pour beaucoup, l'exhortation *Amoris Laetitia* ne fait que reprendre le cœur de l'Évangile, nous voyons bien que des réticences s'expriment, notamment au plus haut niveau.

Le cardinal Francesco Coccopalmerio, président du Conseil Pontifical pour l'interprétation des textes législatifs, vient de publier une interprétation que l'on peut dire autorisée du chapitre VIII 'Accompagner, discerner et intégrer la fragilité', qui est le volet le plus délicat et discuté. Il souligne la pleine cohérence d'*Amoris Laetitia* avec la doctrine de l'Église sur le mariage et son indissolubilité.

À propos des sacrements, il écrit : "*L'Église peut admettre aux sacrements de pénitence et de l'Eucharistie des fidèles qui se trouvent en union non-légitimes, pour lesquels il faut vérifier deux conditions essentielles : leur désir de changer une telle situation mais leur impossibilité de mettre en œuvre ce désir*".

"*Il est évident que les conditions essentielles dont il est question devront être soupesées par un discernement attentif et autorisé de la part de l'autorité ecclésiastique... le curé, qui connaît directement les personnes et peut, à cause de cela, exprimer un jugement adéquat sur ces situations délicates*". Il n'exclut toutefois pas la création d'un service diocésain pour conseiller les curés ou auquel l'évêque pourrait transmettre les cas les plus difficiles. Il souligne aussi que "les conférences épiscopales devraient émettre avec sollicitude des lignes directrices pour instruire fidèles et pasteurs sur ces questions délicates".

Certains évêchés ont déjà fait, comme les évêques de la région de Buenos Aires – dont le texte a été loué par le pape – ou ceux de Malte et d'Allemagne.

En France, l'appropriation de l'exhortation se fait progressivement mais lentement. Le service Famille et Société de la Conférence des évêques a lancé une enquête à l'automne sur l'intégration des personnes divorcées. 58 diocèses ont répondu, manifestant une grande diversité de pratiques : "*De l'absence totale de propositions dans quelques diocèses à une pluralité d'initiatives dans d'autres ; de la mise en route sur le sujet à l'appui sur une longue pratique ailleurs*", relève Oranne de Mautort, directrice adjointe de ce service.

Dans 40 diocèses, des *petits groupes de partage*, souvent portés par les paroisses, parfois liés à un mouvement, permettent *l'accueil et l'accompagnement* des personnes séparées, divorcées et parfois remariées civilement. Les formules varient – réunions le soir, journées de retrouvailles, etc. – rendant impossible le décompte des personnes qui en bénéficient. "*Plus il y a de propositions, plus il y a de participants*" indique la CEF.

Sur les 8 diocèses qui indiquent plus de 60 participants, 7 disposent d'une équipe/personne missionnée pour la pastorale des personnes divorcées. Des temps de prière à l'occasion du remariage civil sont proposés dans 12 diocèses, un accueil individuel dans 9 autres.

L'exhortation ouvrant la voie à un itinéraire de discernement personnel et pastoral afin de permettre une participation plus entière à la vie de l'Église" des personnes divorcées et remariées, le diocèse de Rouen a pris l'initiative en confiant une mission à sept prêtres missionnaires de la Miséricorde. Dans d'autres diocèses – Le Havre, Versailles, Poitiers, Annecy, Lille, Toulouse... - la réflexion est en cours, autour de l'évêque et/ou de théologiens. D'autres organisent des conférences pour présenter l'exhortation (Lille, Saintes, Reims). Mais pour l'instant peu de choses semblent émerger.

Si nous ne voulons pas que cette exhortation devienne peu à peu lettre morte, à nous de nous mobiliser.

Interpellez votre évêque, votre pastorale familiale, vos communautés paroissiales ; travaillez et faites travailler cette exhortation extrêmement riche.

Notre journal voudrait se faire l'écho de ce qui se passe dans nos diocèses. Les témoignages des uns peuvent donner des idées à d'autres afin que chaque communauté puisse se mettre en marche... Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons faire avancer nos communautés paroissiales et par là notre Église.

N'hésitez pas à nous envoyer vos témoignages !

Bruno Laurent.

SOMMAIRE

La Joie de L'Amour

Présentation d'Amoris Laetitia	2
Le discernement personnel et pastoral I à la lumière du chapitre 8	8
Accompagner, Intégrer, Discerner.....	14
La non communion, un chemin de liberté, une prière !	18

Mise en oeuvre

Lettre des évêques de la région de Buenos Aires aux prêtres	20
Lettre du pape François à Mgr Sergio Alfredo Fenoy	21
Lettre de Mgr Dominique Lebrun.....	22
Les évêques de Malte.....	23
Saintes avec le père Guy de Lachaux.....	24